SECRETARIAT

Tél **04 72 76 01 03**
secretariat@lyon-rhone.fff.fr

AFFAIRE DISCIPLINAIRE

AFFAIRE AD 20 : Le Bureau du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône en vertu de l'article 5-4.1.3 du Règlement Disciplinaire fait appel de la décision prise par la Commission de Discipline du Club FC ST CYR AU MONT D'OR contre la Commission de Discipline : Seniors D1 Poule A du 08/03/2020 – FC ST CYR AU MONT D'OR // MENIVAL FC